

Changement de gaz, on vous dit tout !

En raison de l'arrêt de la production de gaz par les Pays-Bas, les chaudières à gaz de la région des Hauts-de-France devront être toutes contrôlées pour pouvoir recevoir, dès le mois d'octobre 2025, un nouveau type de gaz.



CHANGEMENT DE GAZ

Préparez votre installation : faites régler vos appareils gaz par votre chauffagiste

De décembre 2024 à début octobre 2025

Réglage de vos équipements gaz

Pour tout savoir sur ce changement, rendez-vous sur changementdegaz.grdf.fr

GRDF

Quel que soit votre fournisseur.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
GRDF - 6, rue Condorcet - 75009 PARIS - S.A au capital de 1 035 000 000 € - RCS PARIS 444 786 511 - Crédit photo : © Grégory Brandel - GRDF - Réalisation: TATANKA

L'État a confié à la société GRDF la gestion de ce changement en réalisant notamment le diagnostic des chaudières des usagers et la prise en charge d'éventuels réglages à effectuer.

Pour procéder à ce changement, un réglage de vos équipements et installation de gaz est prévu de décembre 2024 à octobre 2025. Cette opération est totalement GRATUITE ET OBLIGATOIRE. Vous recevrez un courrier durant cette période vous proposant une date avec votre chauffagiste ou un partenaire GRDF.

Il est important de vous rendre disponible car les logements qui n'auront pas été

réglés seront coupés pour des raisons de sécurité.

L'intervention est gratuite et dure 30 min. Votre présence est **indispensable**. Elle sera réalisée par la société **VITASERVICES**, mandatée par GRDF et joignable au **03 20 61 74 41**.

Pour éviter tout type de démarchage commercial, vous devez vous fier à deux choses, le logo GRDF et le logo de la société VITASERVICE.

Publié le 23 décembre 2024